



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

BUREAU DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

SECTION A

Paris, le **28 AOUT 2014**

Le ministre de l'intérieur

à

Destinataires *in fine*

n°2014- 35

OBJET : Mobilité des attachés d'administration de l'Etat gérés par le ministère de l'intérieur – assouplissement des périodes de publication des fiches de poste.

Les nombreux besoins en personnels exprimés ces derniers mois par les différents services du ministère de l'intérieur me conduisent à rechercher des moyens d'améliorer le dispositif de mobilité des personnels administratifs de catégorie A.

Par ailleurs, la mise en œuvre récente du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM) des attachés d'administration de l'Etat et la multiplication induite des souhaits de mobilité des membres de ce corps au sein du ministère, rendent nécessaire la recherche d'une efficacité accrue des modalités de gestion de la mobilité des attachés.

Ces différents éléments me conduisent à élargir les périodes de publication des fiches de poste pour les attachés d'administration de l'Etat.

Cette amélioration est envisagée dans un **double intérêt** :

-celui des **services**, qui verront ainsi accroître leur chance d'identifier le meilleur profil possible de candidat recherché.

-celui des **agents**, qui trouveront dans cette mesure un moyen d'améliorer leur niveau d'information quant aux postes vacants ou susceptibles de l'être dans les différents services du ministère de l'intérieur, participant de la sorte à la satisfaction de l'objectif de transparence de l'emploi public ;

Je précise que ce dispositif sera circonscrit à la mobilité intéressant les seuls agents du corps des attachés d'administration de l'Etat gérés par le ministère de l'intérieur.

L'ensemble des blocs de gestion relevant du ministère de l'intérieur sera concerné par la mise en œuvre de cette mesure : administration centrale ou déconcentrée, police, gendarmerie, juridictions administratives.

1 – Le principe

Sans attendre le début de la prochaine campagne de mobilité, dont les règles de gestion vous seront précisées dans le cadre d'une circulaire distincte, vous pouvez solliciter, dès la diffusion de la présente instruction, la publication des fiches de poste correspondant à des emplois vacants ou susceptibles de l'être au sein de vos services.

A l'instar des modalités de publication habituelles, ces fiches seront publiées de manière concomitante sur l'intranet de la Direction des Ressources Humaines, ainsi que sur la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP).

Elles seront mises en ligne par le bureau des personnels administratifs au fur et à mesure de leur envoi par les différentes autorités d'emploi, sous réserve de validation du responsable de programme.

J'attire votre attention sur le fait que **cette publication « au fil de l'eau » s'interrompra avec le début de la prochaine campagne de mobilité**, selon un calendrier défini par la circulaire de mobilité précitée dans la perspective de la CAP correspondante.

En outre, cette mesure n'aura pas d'incidence sur les modalités de gestion de la mobilité. Ainsi, **l'ensemble des mouvements qui pourra être généré par l'élargissement des périodes de publication des fiches de poste sera examiné par la prochaine CAP de mobilité qui aura lieu dans le courant du premier trimestre 2015.**

Un bilan de cette nouvelle formule, permettant d'évaluer les premiers gains obtenus en termes d'amélioration de la fluidité du dispositif, sera réalisé au premier semestre de l'année 2015, afin de déterminer les suites qui pourront y être apportées.

2 – Demandes de renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, je vous invite à consulter les référents du bureau des personnels administratifs dont les coordonnées sont précisées ci-après.

- CATEGORIE A :

Chef de la section : M. Yves LUGAND ☎ 01.80.15.40.59.
Adjoint : M. Yann LE NORCY ☎ 01.80.15.40.51.

Gestionnaires : Mme Caroline DONNAINT ☎ 01.80.15.39.90.
(hors administration centrale) Mme Eléonore CANONNE ☎ 01.80.15.41.23.
Mme Angélique TUDOT ☎ 01.80.15.42.72.

BAL fonctionnelle : drh-bpa-sectionA-CAPmutation@interieur.gouv.fr

- POLE MOBILITE CENTRALE :

Responsable : Mme Michelle GATTEAUX ☎ : 01.80.15.41.37.

Gestionnaires : Mme Muriel HAVEL ☎ : 01.80.15.40.54.
Mme Muriel TOUTAIN ☎ : 01.80.15.41.60.

Boite fonctionnelle : drh-bpa-mobilite-centrale@interieur.gouv.fr

Vous voudrez bien assurer la diffusion de la présente circulaire dans les meilleurs délais à l'ensemble des attachés d'administration de l'Etat en fonction dans vos services mais également au sein des directions départementales interministérielles.

Pour le ministre et par délégation,

La directrice des ressources humaines


Nathalie COLIN

LISTE DES DESTINATAIRES

Pour attribution :

- Mesdames et Messieurs les préfets de région
- Monsieur le préfet de police
- Monsieur le haut-commissaire de la République en Polynésie-française
- Monsieur le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Monsieur le préfet des Terres Australes et Antarctiques Françaises
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service d'administration centrale
- Monsieur le secrétaire général du Conseil d'Etat
- Monsieur le directeur général de la police nationale
- Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale

Pour information :

- Mesdames et Messieurs les préfets de département
- Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur
- Messieurs les commandants de région de gendarmerie
- Mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service

